RÈGLES GÉNÉRALES D'AUTORISATION ET DE TARIFICATION

MANIFESTATIONS SPORTIVES OCCASIONNELLES



MISE A JOUR 2026 EN COURS

Les règles générales d'autorisation et de tarification applicables aux manifestations sportives occasionnelles sont en cours d'indexation et de mise à jour.

Nous vous invitons à compléter le document « **Déclaration Manifestation Sportive Occasionnelle** » obtenu en cliquant sur le bouton « EFFECTUER UNE DECLARATION » ou sur le bouton « DECLARATION » et à le renvoyez par e-mail ou par courrier à votre délégation régionale.

Votre délégation régionale reviendra ensuite vers vous pour traiter votre demande et vous apporter des informations complémentaires.